



Assemblée générale

Distr. générale
16 avril 2026
Français
Original : anglais

**Commission des Nations Unies
pour le droit commercial international**
Cinquante-neuvième session
New York, 24 juin-9 juillet 2026

Coordination et coopération

Organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales invitées aux sessions de la CNUDCI et de ses groupes de travail

Note du Secrétariat

1. La Commission se rappellera peut-être qu'entre sa quarante-quatrième et sa cinquantième session, de 2011 à 2017, elle a entendu des rapports oraux du secrétariat sur les organisations intergouvernementales et non gouvernementales invitées à ses sessions¹. À sa quarante-huitième session, en 2015, elle a prié le secrétariat d'inclure dans le rapport oral qu'il lui présentait à ce sujet des observations sur la manière dont ces organisations satisfaisaient aux critères qu'il appliquait pour décider d'inviter des organisations non gouvernementales². À sa quarante-neuvième session, en 2016, elle s'est félicitée du rapport détaillé et instructif que le secrétariat lui avait présenté pour donner suite à cette requête³. À sa cinquantième session, en 2017, elle a prié le secrétariat de lui fournir par écrit, aux sessions suivantes, des informations sur les organisations intergouvernementales et non gouvernementales invitées à ses sessions⁴. La présente note, qui fait suite à cette demande, porte sur la période comprise entre le début de la cinquante-huitième session de la CNUDCI (Vienne, 7-23 juillet 2025) et la date à laquelle cette note a été établie.

2. Les critères à prendre en considération et les procédures à suivre pour inviter des organisations intergouvernementales et non gouvernementales aux sessions de la CNUDCI et de ses groupes de travail sont énoncés sur le site Web de la CNUDCI à l'adresse : <https://uncitral.un.org/fr/about/faq/methods>. La liste des organisations intergouvernementales (OIG) et des organisations non gouvernementales (ONG)

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-sixième session, Supplément n° 17 (A/66/17), par. 288 à 298 ; ibid., soixante-septième session, Supplément n° 17 (A/67/17), par. 174 à 178 ; ibid., soixante-huitième session, Supplément n° 17 (A/68/17), par. 257 à 261 ; ibid., soixante-neuvième session, Supplément n° 17 (A/69/17), par. 205 à 207 ; ibid., soixante-dixième session, Supplément n° 17 (A/70/17), par. 279 à 281 ; ibid., soixante et onzième session, Supplément n° 17 (A/71/17), par. 286 à 290 ; et ibid., soixante-douzième session, Supplément n° 17 (A/72/17), par. 360 à 364.

² Ibid., soixante-dixième session, Supplément n° 17 (A/70/17), par. 280.

³ Ibid., soixante et onzième session, Supplément n° 17 (A/71/17), par. 290.

⁴ Ibid., soixante-douzième session, Supplément n° 17 (A/72/17), par. 364.



invitées peut être consultée à l'adresse suivante : <https://missions.unodc.org/missions/index.html>⁵.

3. Au cours de la période considérée, l'Organisation Internationale pour la Médiation a été ajoutée à la liste des OIG invitées aux sessions de la CNUDCI et de ses groupes de travail.

4. Le secrétariat de la CNUDCI a également estimé que les ONG suivantes, qui en avaient fait la demande, remplissaient les critères d'admissibilité voulus et les a donc ajoutées⁶ à la liste des ONG⁷ invitées aux sessions de la CNUDCI et de ses groupes de travail : Association latino-américaine d'arbitrage (ALARB) ; et Comité brésilien d'arbitrage (CBAR).

5. Outre les ONG invitées aux sessions du Groupe de travail III (Réforme du RDIE) qui figurent sur la liste, certaines ONG et autres entités supplémentaires sont invitées à contribuer aux travaux de ce Groupe de travail. En raison de leur nature, ou parce que leurs compétences et leur expérience ne concernent pas les autres domaines de travail de la CNUDCI, elles sont inscrites sur une liste spéciale d'ONG et autres entités invitées à participer aux sessions du Groupe de travail III. Ces ONG et autres entités, énumérées ci-après, ne sont pas invitées aux sessions annuelles de la CNUDCI et il n'est pas non plus envisagé de les inviter aux sessions des autres groupes de travail. Il peut toutefois être envisagé de les inviter aux sessions annuelles de la CNUDCI au cours desquelles seront examinés un ou plusieurs instruments relatifs à la réforme du RDIE, ce qui est le cas de la cinquante-neuvième session.

<i>Sigle ou acronyme</i>	<i>Nom complet de l'organisation</i>	<i>Site Web</i>
FOEI	Amis de la Terre International	www.foei.org/fr/
BIICL	British Institute of International and Comparative Law	www.biicl.org/
ACILP	Centre africain pour la pratique du droit international	www.acilp.org
CIL	Centre de droit international de l'Université nationale de Singapour	https://cil.nus.edu.sg/
SOMO	Centre for Research on Multinational Corporations	www.somo.nl
CICDD	Centre international de commerce et de développement durable	www.ictsd.org
ClientEarth	ClientEarth	www.clientearth.org
CCSI	Columbia Center on Sustainable Investment	ccsi.columbia.edu/
COPIID	Compliance Politics and International Investment Disputes	www.jus.uio.no/ior/english/research/projects/copiid
CES	Confédération européenne des syndicats	www.etuc.org/fr
CSI	Confédération syndicale internationale	www.ituc-csi.org
CUTS International	Consumer Unity and Trust Society	www.cuts-international.org
SIS	École d'études internationales de l'Université de Trente	www.sis.unitn.it

⁵ L'accès à cette page Web est réservé aux États.

⁶ Les ONG sont énumérées dans l'ordre chronologique de leur demande.

⁷ Cette liste énumère les ONG invitées à toutes les sessions annuelles de la Commission. Les organisations dont les noms y figurent en gras sont également invitées à participer en tant qu'observatrices aux débats sur tous les sujets actuellement confiés aux groupes de travail de la CNUDCI. La sixième colonne recense les organisations qui sont invitées à participer en tant qu'observatrices aux débats portant sur certains des sujets actuellement confiés à des groupes de travail de la CNUDCI, tandis que la septième colonne recense les organisations qui ont été invitées aux sessions de la CNUDCI et de ses groupes de travail par le passé.

<i>Sigle ou acronyme</i>	<i>Nom complet de l'organisation</i>	<i>Site Web</i>
EI	Europa-Institut de l'Université de la Sarre	https://europainstitut.de/en/
ECAA	European Chinese Arbitrators Association	https://ecaa-arbitrators.com/
IFILA	Fédération internationale pour le droit des investissements et l'arbitrage ⁸	www.ifila.org
T&E	Fédération européenne pour le transport et l'environnement Forum académique	www.transportenvironment.org
CIDS	Geneva Center for International Dispute Settlement	www.mids.ch
iCourts	iCourts	www.jura.ku.dk/icourts
IAM	Institut Afrique Monde	www.institutafriquemonde.org
IIED	Institut international pour l'environnement et le développement	www.iied.org
IEA	Instituto Ecuatoriano de Arbitraje	www.iea.ec
SIMC	Singapore International Mediation Centre	www.simc.com.sg
SEDI	Société européenne de droit international	www.esil-sedi.eu
USCIB	United States Council for International Business	www.uscib.org

⁸ Anciennement dénommée Fédération européenne pour le droit des investissements et l'arbitrage (EFILA).